



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 34899

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive. Le département du Gard compte cette année 329 enseignants titulaires affectés dans les établissements publics. Cela correspond à 12 enseignants de moins qu'au cours de l'année scolaire 2007-2008, pour un nombre d'élèves en augmentation (300 en plus). Ces conditions de rentrée font que, à ce jour, ce département ne dispose plus d'aucun moyen de remplacement disponible (TZR) et le rectorat devra donc recourir rapidement au recrutement de personnel vacataire ou contractuel, alors que des dizaines de jeunes, formés à l'UFRSTAPS de Montpellier, aspirent à devenir professeur d'EPS. Compte tenu de cette situation, il lui demande s'il envisage augmenter de façon significative le recrutement national de professeurs d'EPS aux CAPEPS 2009.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34899

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9674

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4909